

**ARRÊTÉ D'ABROGATION RELATIF A LA REOUVERTURE ADMINISTRATIVE DE L'UFR
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
2026-107**

Le Président de l'Université de Brest

VU le code de l'éducation, notamment les articles L712-2 ; R712-1 et suivants du Code de l'éducation ;

VU l'élection de Monsieur Pascal OLIVARD à la présidence de l'Université de Bretagne Occidentale en date du 6 mai 2025 ;

VU l'arrêté n°2026-98 en date jeudi 1 octobre 2026, portant fermeture administrative de l'UFR Lettres et Sciences humaines.

Considérant la disparition des motifs ayant justifiés la fermeture administrative des locaux.

ARRÊTE

Article 1 : Abrogation

L'arrêté n°2026-98 en date jeudi 1 octobre 2026, portant fermeture administrative de l'UFR Lettres et Sciences humaines est abrogé à compter du lundi 5 octobre 2026 à 8h00.

Article 2 : Reprise des activités

A compter de la date et de l'heure mentionnée à l'article 1^{er}, l'accès aux locaux de l'UFR Lettres et Sciences humaines (LSH) est de nouveau autorisé aux usagers, personnels, et aux intervenants extérieurs.

Fait à Brest, le 5 octobre 2026

*Affiché à la présidence et transmis à
la Recteur de l'Académie de Rennes.
05 OCT. 2026*

Le Président de l'Université de
Bretagne Occidentale

